

Sabine Tisserand, son travail, c'est la santé

Entre deux TGV qui la conduisent d'une clinique à l'autre pour une expertise, Sabine Tisserand reçoit deux caisses remplies d'une vingtaine de kilos de documents. «*Les dossiers de contentieux entre une clinique et ses médecins ! Ils viennent de changer de mains*», explique-t-elle. Depuis vingt ans qu'elle exerce au sein du cabinet lyonnais Jakubowicz, elle a vu l'activité du secteur de la santé progresser de façon exponentielle. Il occupe aujourd'hui la quasi-totalité de son agenda. «*Ça a démarré en 2002 avec la loi Kouchner, qui a facilité l'accès direct des patients à leur dossier médical et créé la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux*», explique la civiliste. Une loi qui a modifié en profondeur la

relation entre les patients et les médecins. «*Le patient est devenu un consommateur et la santé une prestation de services comme une autre*», résume l'avocate, qui explique que ledit patient n'hésite plus à demander des comptes s'il n'est pas satisfait. Surtout en orthopédie, en chirurgie gynécologique et en ostéopathie, professions très exposées. Mais les relations des établissements de santé se sont aussi complexifiées en interne et en externe (avec les autorités de tutelle), si bien que les directeurs doivent posséder des connaissances juridiques poussées et s'entourer de spécialistes. Et la tendance devrait s'intensifier. Sa nouvelle spécialité a de beaux jours devant elle ■ CATHERINE LAGRANGE

